



SAINT-MARC JAUMEGARDE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Commune de Saint-Marc-Jaumegarde

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.b. ZONAGE - Zoom sur la partie urbanisée

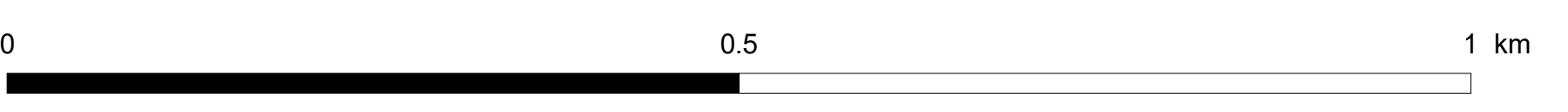
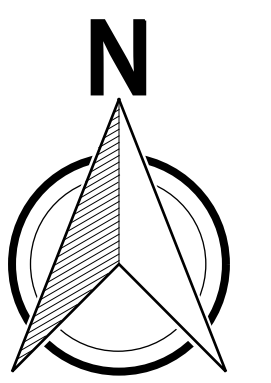
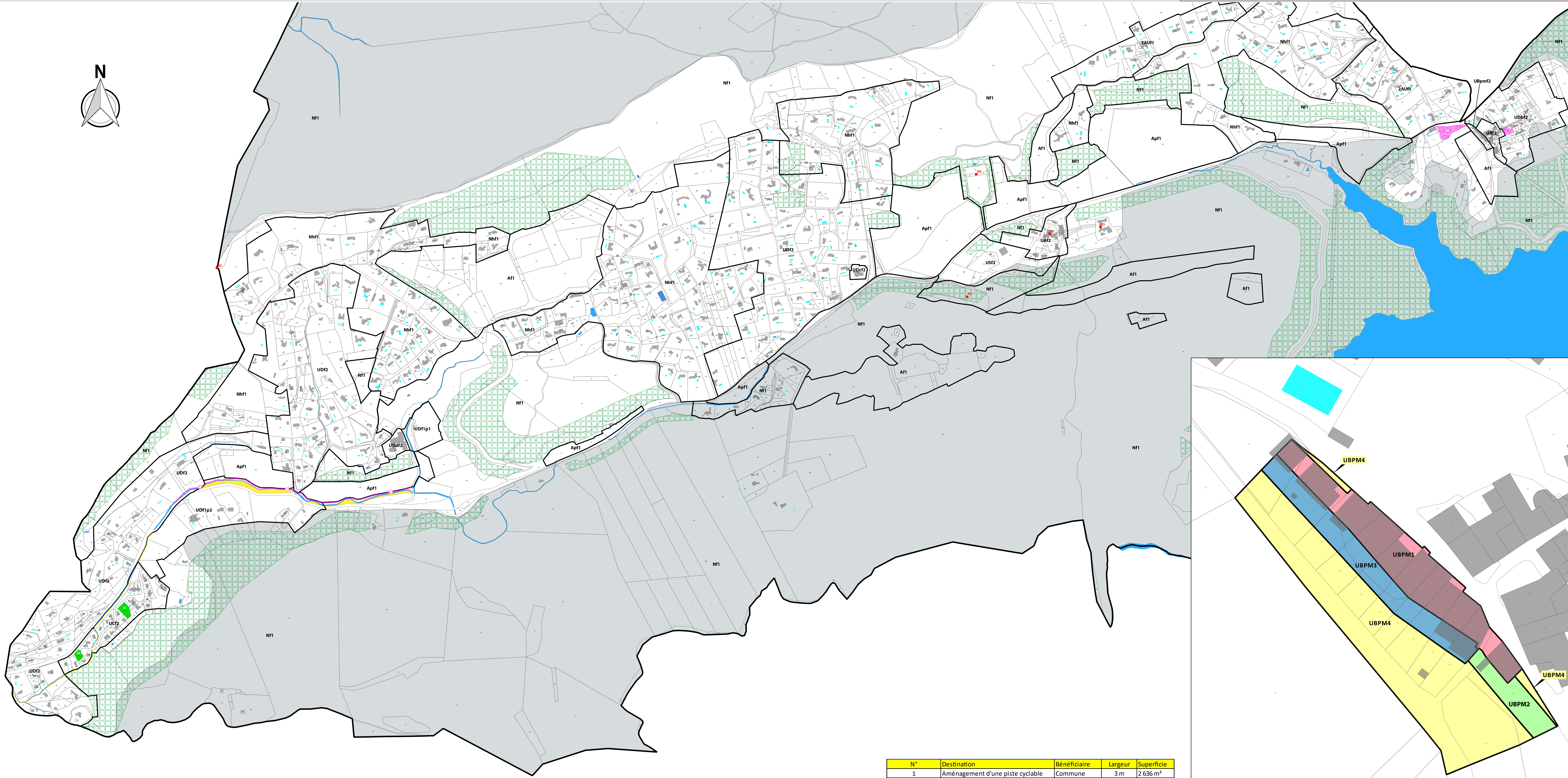
MODIFICATION N°1

Élaboration du PLU prescrite le 18 octobre 2010
 PLU arrêté le 18 août 2011
 PLU révisé le 18 août 2017
 Modification N°1 du PLU approuvée le 11 octobre 2018



Légende :

- UA** Nom de zone
- Limite de zone
- 28 Emplacements réservés
Numéro d'ER
- Espaces Boisés Classés
- J1 Espaces verts à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Ripisylves à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- B1 Éléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Site classé



N°	Destination	Bénéficiaire	Largeur	Superficie
1	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m	2 636 m ²
2	Aménagement Jardins / Aire de jeux	Commune		768 m ²
3	Point d'Apport Volontaire	Commune		2 337 m ²

▲ Liste des emplacements réservés

▲ Secteur UBpm / Les Bonfillons - plan masse